

MARCHE N° 2023001

Aménagement des espaces publics de la gare de Niort

Lot 4 – Abris du PEM et abris vélo

Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, SAS CMR Constructions Métalliques Richard, 25 rue du vignoble 44330 La Chapelle Heulin, SIRET 311262 703 00037,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2023001 relatif à l'aménagement des espaces publics de la gare de Niort (lot n° 4 – Abris du PEM et abris vélo) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SAS CMR Constructions Métalliques Richard et notifié le 19 février 2023 ;
- l'avenant n° 1 au marché visé ci-avant notifié le 9 janvier 2025 ;
- les articles L. 2194-1 alinéa 2° et R. 2194-2 du Code de la commande publique ;
- La délibération du Conseil d'Agglomération du 19 mai 2025 autorisant la signature du présent avenant.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Au gré de l'avancement des travaux, il est devenu nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Ajout de vitrage anti-intrusion sur la partie supérieure de l'abri vélo Est ;
- Rehausse des tasseaux bois et de la miroiterie de l'abri vélo Ouest.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les prestations décrites au marché initial sont modifiées pour prendre en compte les travaux suivants :

- Ajout de vitrage anti-intrusion sur la partie supérieure de l'abri vélo Est ;
- Rehausse des tasseaux bois et de la miroiterie de l'abri vélo Ouest.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial	Avenant n°		Total après avenants	% entre marché initial et avenants
	1	2		
912 810,72	-34 098,24	41 349,74	920 062,22	0,79%

Montants indiqués en euros hors taxes.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN